

Conseil Municipal

Séance publique du 22 mars 2026 à 17 H

Liste des délibérations prises

*Affichée le 27 mars 2026 et publiée sur le site Internet
en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter
de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par M. Vincent ORTIS, Président de l'assemblée.

Membres présents :

Mesdames Isabelle BOCCARON – Bénédicte CREUX - Patricia DEMAS – Alexandra ESTOREZ- Carine FICARA - Marine FROITZHEIM - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI – Sarah SERGAS -

Messieurs Honoré ACCHIARDI – Fabrice DI GIACOMO - Franck EMELINE – Julien FERRAN - Laurent LOISON - Jean-Robert LUCCIONI – NIEL Jean Claude – Vincent ORTIS ROSTAN Jean-Claude

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 17 H

Secrétaire :

Mme Sarah JOURNEAUX ép. SERGAS, benjamine de l'assemblée, est nommée secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

➤ Installation du Conseil Municipal et élection du Maire

M. Yann PRIOUT, Maire sortant, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer :

*Mesdames Isabelle BOCCARON – Bénédicte CREUX - Patricia DEMAS – Alexandra ESTOREZ-
Carine FICARA - Marine FROITZHEIM - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA - Sandrine
MOSCONI – Sarah SERGAS -*

*Messieurs Honoré ACCHIARDI – Fabrice DI GIACOMO - Franck EMELINE – Julien FERRAN
Laurent LOISON - Jean-Robert LUCCIONI – NIEL Jean Claude – Vincent ORTIS – ROSTAN Jean-
Claude*

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Vincent ORTIS, doyen de l'assemblée, a présidé la séance pour l'élection du Maire.

Seule, la candidature de M. Jean-Claude NIEL a été présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 4

Majorité absolue : 10

M. Jean Claude NIEL a obtenu 15 voix

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

M. Jean Claude NIEL a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

DÉLIBÉRATION n° 2026_03_01a

➤ Détermination du nombre d'adjoints au maire

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Gillette étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le vote à main levée donne les résultats suivants

- 15 voix POUR,
- 4 ABSTENTIONS,

La **DÉLIBÉRATION n° 2026_03_02a** est adoptée pour fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire.

➤ Election des adjoints au maire

Un délai de 5 mn est accordé pour Déposer les listes de candidature auprès de Monsieur le Maire avant le début du vote

Une seule liste est présentée, celle menée par Mme Magali IMBERT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 4

Majorité absolue : 10

La liste menée par Mme Magali IMBERT : 15 voix

La **DÉLIBÉRATION n° 2026_03_03a** est adoptée pour :

- ÉLIRE la liste de Mme Magali IMBERT;
- DIRE que les adjoints élus prendront rang dans l'ordre de la liste victorieuse
- INSTALLER :
 - *Mme Magali IMBERT en qualité de 1^{ère} adjointe;*
 - *M. Honoré ACCHIARDI en qualité de 2^e adjointe ;*
 - *Mme Sandrine MOSCONI en qualité de 3^e adjointe ;*
 - *M. Fabrice DI GIACOMO en qualité de 4^e adjoint(e) ;*

➤ Présentation et adoption de la charte de l' élu local

DÉLIBÉRATION n° 2026_03_04a est adoptée par le Conseil Municipal pour prendre acte de la **charte de l' élu local**, qui définit :

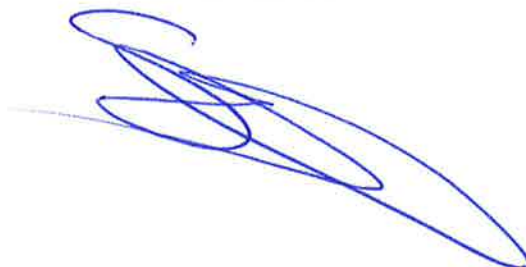
- Les **principes déontologiques** applicables aux élus (exemplarité, neutralité, probité, respect des règles de la laïcité) ;
- Les **droits et obligations** des élus dans l'exercice de leur mandat (participation aux instances, accès à l'information, formation, etc.) ;
- Les **règles de fonctionnement** entre élus et avec les services (modalités de transmission des demandes, respect des circuits hiérarchiques, etc.) ;
- Les **engagements** en matière de transparence (déclarations d'intérêts, gestion des conflits d'intérêts, etc.).

La séance est levée à 18 H

Le doyen d'âge
Vincent ORTIS



Le Secrétaire
Sarah SERGAS



Le Maire
Jean Claude NIEL

